

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

Le Maire procède à l'appel des conseillers.

**Etaient présents** : Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC

**Etaient excusés** : Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Elisa DRION, Chantal PERRUCHET, Catherine RENAUDEAU, Héléne JALIN

**Etaient absents** : Lionel BROSSAULT

Monsieur Yvon LERAT est désigné secrétaire de séance.

VINGT-UN conseillers sur 29 étant présents, le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 heures.

L'ordre du jour est entamé.

## **I - Délibérations du conseil municipal**

### **N° 2019-03- 34 : MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)**

Conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et par délibération n° 2012-04-05 du 22 avril 2014, a été créée, le « Conseil d'administration du Centre Communal D'action Sociale (C.C.A.S.) ».

Considérant la démission de M. Christian LEMARCHAND, membre de ce conseil d'administration,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement du Conseil d'administration du Centre Communal D'action Sociale, il est nécessaire d'assurer le remplacement de M. Christian LEMARCHAND dans le Conseil d'administration du Centre Communal D'action Sociale,

#### **Il est proposer aux membres du Conseil Municipal :**

- DE DESIGNER M. Alain BLANCHARD, membre du « Conseil d'administration du Centre Communal D'action Sociale (C.C.A.S.) » ;
- DE MODIFIER la composition de ce conseil en conséquence et comme suit :

**Elisa DRION**  
**Magali LEMASSON**  
**Marie-Madelaine REIGNER**  
**Catherine CADOU**  
**Alain BLANCHARD**

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015-art 107 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants de voter dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, un débat sur les orientations générales du budget (DOB), accompagné d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB).

Ce rapport comporte les informations suivantes :

1° les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières avec la communauté de communes Erdre et Gesvres.

2° la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes, à travers des autorisations de programme et crédits de paiement (APCP).

3° des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, ainsi qu'une vision pluriannuelle de l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal ont été destinataires, préalablement à la séance, du rapport d'orientations budgétaires tel qu'annexé.

**Catherine CADOU** présente le rapport d'orientation budgétaire 2019 qui se décline en cinq parties.

La première concerne le cadre de l'élaboration budgétaire. Il est précisé que le budget 2019 s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation 2018 – 2022 qui visait à économiser 13 milliards sur le quinquennat et pour laquelle la commune participe chaque année à hauteur de 418 000 €. La loi de finances 2019 introduit quant à elle de nouvelles dispositions, notamment le dégrèvement de la taxe d'habitation 2<sup>ème</sup> tranche – exonération sous conditions portée à 65 % de la taxe 2017-, la revalorisation des valeurs locatives cadastrales de +2,2 % et une relative stabilité des dotations.

La seconde partie du rapport concerne la situation financière de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : une très bonne épargne nette de 1,460 K€ en moyenne de 2014 à 2018, des dépenses de fonctionnement par habitant inférieures à la moyenne des communes équivalentes, des dépenses d'investissement nettement supérieures, un ratio de la dette en cohérence avec le niveau d'investissement du mandat (33 M€ dont 8M€ financés par emprunt), un encours de la dette par habitant très proche de la moyenne des communes équivalentes en 2019, une situation financière saine et équilibrée confortée par Madame le Trésorier Payeur Général de Carquefou.

La troisième partie du rapport précise les enjeux 2019 pour la commune à savoir : la croissance de la population à 9600 habitants, la fin de la mise à niveau des équipements publics, la préparation du transfert de compétence de l'assainissement collective au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la clôture du budget de la ZAC de Vireloup, la poursuite d'une stratégie de développement durable en lien avec la communauté de communes et la maîtrise globale du budget.

La quatrième partie met en exergue les orientations budgétaires de la commune pour 2019. Elles prévoient pour le fonctionnement des recettes à hauteur de 10,2 M€ et des dépenses à 8,2 M€, ainsi qu'une capacité d'autofinancement 2019 à 1 474 K€ soit 164 € par habitant nettement supérieure par rapport à la moyenne des communes équivalentes (103 €/habitant).

En investissement, 5,7 M€ de nouveaux investissements répartis entre la petite enfance (1,2 M€), la culture – médiathèque (1,3M€). l'aménagement-cadre de vie pour 724 K€ dont le mail, l'accessibilité-mobilité pour 1,4 M€, l'environnement pour 350 K€, le sport-la vie associative pour 262 K€ et les investissements courants (entretien, informatique, matériels...) pour 400 K€. En 2019, aucun recours à l'emprunt, les investissements sont financés à 46 % par les bons excédents, 21 % par les subventions et le reste par la récupération de la TVA des investissements 2018, la taxe d'aménagement et les cessions foncières. Il est à noter également un budget d'assainissement 2019 à hauteur de 1,1 M€ et des excédents prévisionnels du budget assainissement et du budget de la Zac de Vireloup estimés avec une extrême prudence à hauteur de 550 K€

La cinquième partie est consacrée à la prospective financière 2014-2020 qui met en exergue les 10 principaux ratios financiers qui caractérisent la gestion financière de la commune.

Catherine CADOU indique que **ce rapport est consultable dans le détail sur le site [treillieres.fr](http://treillieres.fr) (vérifier qu'il est en ligne )** et conclut la présentation :

2019 constitue la dernière année pleine du mandat 2014 – 2020. Ce dernier débat d'orientation budgétaire est l'occasion de faire un bilan de la gestion municipale menée durant ces six dernières années :

- ▶ des investissements majeurs en faveur de l'éducation, du sport, de la culture et du patrimoine local, des mobilités, du développement durable, du cadre de vie et donc du vivre ensemble ... pour un total de 33 M€ à fin 2019 dont 25 M€ sans emprunt.
- ▶ des services publics étendus pour répondre à la dynamique démographique de la commune, des services publics modernisés avec le développement de la e-administration, des services publics adaptés aux besoins d'aujourd'hui avec notamment le déploiement en 2019 d'une nouvelle offre de service pour la jeunesse.
- ▶ des engagements politiques en faveur du pouvoir d'achat respectés : maintien des taux d'imposition communaux et de l'abattement général de 5 % pour tous les foyers imposables, destiné à modérer l'impact de l'augmentation de 6,6 % des bases depuis 2014 décidées par l'Etat ; diminution du prix du m<sup>3</sup> d'eau tous les ans ; stabilité des tarifs aux usagers...
- ▶ des ratios financiers tous au VERT malgré la participation de la commune au déficit public national (-420 K€/an de dotation forfaitaire) : un endettement totalement maîtrisé, une épargne consolidée qui couvre largement le remboursement de la dette et qui a permis de financer 28 % des investissements du mandat. Au total, une gestion de mandat responsable et sécurisée qui ouvre de vraies marges de manœuvre pour l'avenir.

**Emmanuel RENOUX** : « Votre budget 2019 s'oriente vers une épargne nette de 1,474 millions d'euros, on va dire 1,5 millions. Ce chiffre correspond plus communément aux bénéfices sur chiffre d'affaires. Vous parlez d'1,5 millions en moyenne tous les ans. Mais nous, nous préférons regarder le ratio des bénéfices sur recettes, qui est le vrai indicateur de l'efficacité de gestion. Car 1.5 millions d'euros de bénéfices sur les 8.5 millions de recettes en 2014 et toujours 1.5 millions sur les 10.2 millions en 2019, ce n'est pas la même efficacité. Ce bénéfice en 2019 est faussé par des recettes exceptionnelles de 530 K€ (excédent assainissement collectif et excédent Vireloup). Sans ces recettes qu'on ne reverra pas- elles sont exceptionnelles- le bénéfice tombe à 17% des recettes, soit le taux le plus faible depuis 2005.

Même si vous avez l'habitude de minimiser les recettes courantes sur tous vos budgets, on est en droit d'être vigilant sur l'état des finances sur votre fin de mandat car l'efficacité diminue, c'est un fait.

Mme Cadou, vous avez dit ce soir, comme en commission, que la population augmente plus vite que les dépenses. Connaissant vos qualités d'analyste, nous ne pouvons pas croire que vous pensez ce que vous venez de dire. Depuis 2014, les dépenses ont augmenté 2 x plus que la population (16% pour la population, 28% pour les dépenses de fonctionnement). Tout le contraire de ce que vous dites. Vous n'êtes pas du genre à vous laisser abuser par un graphique dont il suffit de modifier les échelles pour le constater. On déplore donc que vous racontiez le contraire de la vérité sous prétexte de valoriser votre gestion.

Parallèlement, on constate un endettement par habitant multiplié par 2 depuis 2012 (de 560 €/hab à plus de 1000 €/hab maintenant). Votre tableau d'encours prévisionnel de la dette le prouve : le prochain mandat devrait être soit un mandat de désendettement et donc de peu d'investissements, soit un mandat où les investissements ne seront possibles qu'en gardant un fort endettement. Les 30 millions d'investissements de votre mandat ne seront pas possibles dans les années à venir sans faire exploser la dette. C'est une orientation de votre gestion que nous ne partageons pas puisque vous allez laisser des marges de manœuvres totalement différentes et bien moins bonnes que celles dont vous avez héritées. Vous revendiquez souvent une gestion de bon père de famille, si c'est cela, on ne la partage pas.

A côté de cela, vous avez vendu tous les actifs de la commune : il n'y a plus un seul foncier communal et valorisable. Vous avez tout vendu. Et sans faire aucune réserve foncière. Pour une commune, le foncier, c'est stratégique, et de ce côté là il n'y a aucune stratégie de votre part. On le voit bien en ce moment avec les besoins et attentes des habitants du village de La Ménardais comme des autres hameaux qui veulent des équipements et aménagements publics près de chez eux. Avec quoi cela va-t-il être possible ? 99K€ (pas 100, 99 !) sont inscrits au BP – soit par exemple à peine de quoi acheter 520m<sup>2</sup> au prix que vous avez négocié sur Vireloup. L'absence de prospective foncière témoigne de votre absence de projection et de vision de long terme pour notre commune. Vous gérez le court terme sans aucune anticipation sur ce que pourrait être demain les besoins de la population. Vous préférez certainement confier aux privés le soin de porter certains projets d'intérêts général. On parle d'orientation de gestion, et là nous avons une perception du rôle de la collectivité tout à fait différente.

Tout comme la situation et la stratégie foncière de la commune, vous allez laisser une situation financière également inverse à celle que vous avez trouvée. Vous allez bien sûr mettre en avant des taux et ratios de strates avantageux mais qui ne cacheront pas que les réalités de gestion de la commune à l'avenir seront bien celles que nous venons de décrire.

Sur le détail de votre budget 2019, nous regrettons que vous choisissiez de dépenser encore 125 K€ dans l'aménagement de l'avenue De Gaulle alors qu'il y a tant de besoins ailleurs sur la commune. Décidément, les promoteurs de cette avenue ont gagné sur toute la ligne : Vous avez dépensé 1,2 millions pour valoriser leurs constructions alors qu'ils n'ont pas participé pour un seul euro ! En plus d'avoir acquis sans aucune concurrence les terrains et à des prix cassés comme le prouvent encore une fois les terrains de la tranche 2 que vous venez d'acheter à 190 euros (soit 2 fois plus cher que le prix que vous avez vendu les terrains devant la mairie (66, 106, et ....)), ils vont encore avoir le privilège d'avoir des investissements de la commune les valorisant sans dépenser un euro de leur poche. A côté de cela, la commune n'est même pas capable d'offrir à ses habitants un abri provisoire aux arrêts de bus Lila Premier à la Ménardais, à cause des travaux de la commune. Ils ont passé tout l'hiver à attendre les bus sous la pluie. C'est vraiment 2 poids 2 mesures.

Nous avons lu que la commune déclinaît communalement une stratégie de développement durable. Après avoir consciencieusement dépoté et enterré 10 000 Tonnes de déchets en tout genre en pleine campagne, après avoir regardé le comblement de 4 hectares de zones humides, après ne jamais avoir revendiqué une politique 0 phyto, on a du mal à être persuadé sur votre conviction en la matière. Et nous ne sommes pas les seuls ... Dans les faits c'est 183 K€ que vous réservez à l'adaptation au changement climatique. C'est du saupoudrage. Quand on sait qu'en ce moment c'est l'équivalent d'un trou de 1 m par 1 m qu'il y a en continu dans le tout nouveau pôle enfance, bâtiment tout neuf qui vient d'être livré (ce sont les tests d'étanchéité qui le disent, pas nous), on constate le peu de votre engagement dans la transition énergétique. Là aussi, c'est une orientation contraire à la nôtre.

Vous évoquez le lancement d'études pour étudier l'opportunité de développer un réseau de chaleur et/ou d'installer des panneaux photovoltaïques. Pourquoi ne pas avoir pris cette orientation au moment où vous avez décidé du lancement du projet du nouveau quartier Charles de Gaulle ou bien encore la ZAC de la Belle Etoile ? C'est une sacré bonne idée et une nécessité mais c'est trop tard. Tout le quartier est fini : il faudrait tout casser pour ce genre de réseau. Vous auriez dû poser ces principes d'aménagement aux promoteurs dès le début. Au lieu de ça - rien ! Et maintenant, vous vous intéressez au sujet en lançant des études ? C'est totalement décalé !!

Au delà de ces constats, nous n'en comprenons pas plusieurs autres points : toujours votre obstination à ne pas rendre plus confortable l'utilisation de la halle aux raquettes. On a du mal à comprendre quel est le projet économique derrière la location de la bibliothèque à des producteurs locaux. Pourquoi refuser l'achat de rideaux pour garantir l'obscurité dans une salle dans l'école maternelle (conséquence : des dortoirs à 30 enfants). C'est incompréhensible. Dans quel intérêt ? Pas celui des enfants, c'est sûr.

Donc ce budget est un budget qui n'a pas vraiment de direction ni de cap clair, qui n'est pas sur les enjeux qui vont se poser à court terme, et qui prépare à des années beaucoup plus compliquées et complexes dans la gestion de la commune. »

**Alain ROYER** : « Nous avons noté vos déclarations et le fait que vous n'approuvez pas cette présentation. Nous n'avons en effet pas la même vision politique que ce soit de la gestion ou du développement de la commune. Nous avons un programme politique que nous avons d'ailleurs réalisé à près de 95%. Lorsque vous évoquez le quartier en face de la mairie, toutes les voiries, les espaces verts et tout ce qui va être sécurisé, vont être rétrocédés gratuitement à la commune. La qualité rendue est tout de même complètement différente que celle de Vireloup. Les aménageurs participent puisqu'ils vont donner un tiers du foncier gratuitement à la commune, tout aménagé. »

**Jean-Pierre TUAL** demande à combien cela sera revalorisé.

**Monsieur le Maire** répond que ce n'est pas revalorisé mais que cela pourrait être fait et que de mémoire, c'est un tiers des surfaces que les promoteurs ont acheté qui seront redonnées gratuitement avec les travaux de voirie réalisés.

**Jean-Pierre TUAL** et Soumaya BAHIRAEI précisent que la voirie c'est la commune.

**Soumaya BAHIRAEI** : « Vous mettez en avant vos actions en matière de développement durable. Ce que l'on trouve dommage : les montants affichés pour la protection de l'environnement, notamment pour des travaux liés au réseau de chaleur ou à la pose de panneaux photovoltaïques. C'est un pari à prendre pour l'avenir que si cela avait été anticipé et préparé avec les orientations d'aménagements dès le départ. Peut-être qu'aujourd'hui, on n'aurait pas ce débat si vous aviez déjà posé un certain nombre de jalons qui sont essentiels pour la vie de demain. Les moyens que vous mettez sur ce mandat et ceux que l'on aura à mettre dans les prochaines années, on aurait pu en faire l'économie si on avait posé un certain nombre de principes d'aménagements auprès des promoteurs pour préparer avec eux ses adaptations aux évolutions climatiques ».

**Mickaël MENDES** demande des explications sur ce qui ne convient encore pas à la halle de raquette.

**Monsieur RENOUX** répond le confort en hiver et le fait qu'il n'y ait pas de sanitaires ni de douches pour les utilisateurs. C'est un choix que la municipalité a assumé lors de plusieurs conseils municipaux, mais ce sont des choses qui auraient pu être améliorées dans le temps.

**Monsieur MENDES** se dit surpris par la réclamation du chauffage et les enjeux climatiques défendus. Il informe que des options ont été posées sur les sanitaires et les douches.

**Monsieur RENOUX** indique qu'il ne le savait pas mais qu'il s'agit d'une bonne nouvelle.

**Monsieur MENDES** rappelle qu'à l'époque le terrain de tennis servait à faire du BMX ou motocross plutôt qu'à jouer au tennis. Aujourd'hui, les Treilliérains ont la chance d'avoir un complexe digne de ce nom pour jouer au tennis. Il demande à ce que les courriers de plaintes de Treilliérains lui soient transmis afin qu'il puisse les étudier et apporter des réponses.

**Monsieur RENOUX** note cette demande.

**Le conseil municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base de la présentation du ROB 2019.**

**N° 2019-03- 36 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR L'EXTENSION DES HORAIRES DE LA MEDIATHEQUE**

La bibliothèque actuelle est ouverte 19 heures 30 par semaine.

Dans le cadre de l'amélioration des services au public et afin de permettre une fréquentation plus aisée, la nouvelle médiathèque sera ouverte 24 heures par semaine, notamment de manière continue le mercredi et le samedi. En outre, les agents municipaux seront présents durant toutes les périodes d'ouverture, y compris le dimanche :

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
16h à 18h	10h à 18h	10h à 12h	16h à 19h	10h à 17h	10h à 12h

Le surcoût total de cette extension s'élève à 10 883,34 €.

Vu le subventionnement habituel de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à hauteur de 60 à 70% pour les extensions d'horaire.

Vu la présentation faite en commission ressources le 26 février 2019.

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

**- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'extension des horaires de la médiathèque.**

**Gwenn BOULZENEC** : « Lors du dernier conseil municipal du 11 mars 2018, nous avons obtenu le report de la délibération sur la demande de subvention à la DRAC pour l'extension des horaires de la Médiathèque.

- Nous expliquions que le Projet Scientifique et Culturel de la Médiathèque n'avait pas été présenté et encore moins débattu en commission Vie Associative, Sportive et Culturelle.

- Nous ajoutons que la délibération en question ne faisait pas non plus état de l'avis du Comité Technique sur la demande de travail du dimanche pour les personnels de la Médiathèque.

Depuis le conseil du 11 mars, la commission Vie Associative, Sportive et Culturelle s'est effectivement réunie et s'est vue présenter le Projet Scientifique et Culturel mais sans que celui-ci soit soumis à discussion, débat puis avis des membres de la commission :

- pas question de discuter de la façon dont le PSC a été rédigé,

- pas question d'aborder la place des bénévoles dans ce projet,

- pas question non plus d'aborder la place des associations Treilliéraines dans ce projet.

"Hors sujet !" avons-nous eu comme réponse lapidaire de la part d'un Adjoint ! Drôle de façon de travailler, drôle de façon de traiter les nombreuses demandes des Elus Vivre à Treillières :

- demandes répétées de Jean-Pierre Tual en Comité de Pilotage Médiathèque mais aussi en conseil municipal, en 2016 et en 2017,

- demande confirmée au conseil municipal du 2 octobre 2017 par Martine Morel : " Le Projet Scientifique et Culturel est la clé de voute de la politique culturelle de la commune, détaillant les actions culturelles, les partenariats et le fonctionnement de la future médiathèque... Nous nous inquiétons de l'avancement de ce document fondamental... Quand est-ce qu'il sera prêt et présenté ?".

- Plus récemment encore, lors de la commission VASC du 6 novembre dernier, à Alain Blanchard qui demandait où en était ce PSC, il était répondu que celui-ci était transmis à la DRAC pour avis" et qu'il sera "présenté lors d'une prochaine commission et devra être également validé par le Comité de pilotage en charge de ce dossier".

Au final, rien de tout ça : une simple présentation en commission, sans aucun respect des engagements pris par ailleurs ! Drôle de conception du dialogue entre élus et membres des commissions !

Enfin, concernant le travail du dimanche qui serait mis en place pour les personnels de la Médiathèque, la délibération proposée aujourd'hui ne fait pas davantage état de l'avis du Comité Technique puisque ce point est inscrit au prochain Comité Technique qui n'aura lieu que le 28 mars prochain.

Sachant que l'équipe de la médiathèque est composée de 4 agents et qu'il nous a été dit que l'un d'eux devait toujours être présent lors des ouvertures au public, cela donne pour chaque agent d'être mobilisé 1 dimanche par mois ! C'est donc une réelle contrainte pour les agents en question et donc une question très importante que va devoir traiter le Comité Technique le 28 mars prochain sachant que d'autres communes de la CCEG n'ont pas fait ce choix.

Les Elus Vivre à Treillières ne conçoivent pas que l'avis du Comité Technique n'ait pas été sollicité plus tôt et en tout cas avant demande de subvention pour extension des horaires. Une fois de plus, les choses sont faites à l'envers : on décide d'abord et on demande l'avis après ! Drôle de conception du dialogue social avec les représentants du personnel !

Vous comprendrez que dans ces conditions, les Elus Vivre à Treillières, qui n'ont rien en soi contre une demande de subvention à la DRAC, votent contre cette délibération qui ne permet absolument pas aux membres du conseil municipal de se prononcer valablement ! »

**Délibération adoptée par 22 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 0.**

#### **N° 2019-03- 37 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL NUMERIQUE DE LA MEDIATHEQUE**

Dans le cadre de l'aménagement de la médiathèque, des devis ont été sollicités auprès de plusieurs fournisseurs pour l'acquisition de matériel numérique : ordinateurs (pour la partie professionnelle et l'espace multimédia), tablettes, consoles de jeux vidéo, vidéoprojecteur, ...

Le montant total des devis retenus auprès de différents fournisseurs s'élève à 32 178,88 € HT.

Vu le subventionnement habituel de la Direction régionale des affaires culturelles à hauteur de 50% pour les acquisitions informatiques.

Vu la présentation faite en commission ressources le 26 février 2019.

#### **Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

**- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'acquisition du matériel numérique de la médiathèque.**

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

**N° 2019-03- 38 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019 -  
RENOVATION DU CHATEAU DU HAUT GESVRES**

La Préfecture de Loire-Atlantique a lancé le 19 décembre dernier un appel à projet commun pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de subvention à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2019.

Le conseil municipal a décidé lors de sa réunion du 28 janvier 2019 de présenter le dossier de la rénovation du Château du Haut Gesvres au titre des Bâtiments publics et de l'attractivité des territoires.

La demande de subvention a été déposée en l'état avant le 8 février 2019, date limite de dépôt des dossiers.

Cependant la Préfecture a sollicité une modification de la demande par un courrier électronique du 5 mars 2019, afin de limiter la base subventionnable du projet à 350 000 €.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

<b>Coût estimatif de l'opération</b>	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Honoraires	150 000,00 €
Travaux	906 666,67 €
<b>Coût HT</b>	<b>1 056 666,67 €</b>

<b>Plan de financement prévisionnel</b> Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financeurs	Sollicité ou acquis	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
DETR	Sollicité	350 000,00 €	122 500,00 €	35,00%
Contrat Territoire Région	Acquis	729 166,67 €	100 000,00 €	13,71%
<b>Sous-total</b>			<b>222 500,00 €</b>	
Autofinancement		1 056 666,67 €	834 166,67 €	78,94%
<b>Coût HT</b>			<b>1 056 666,67 €</b>	

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- DE SOLLICITER une subvention auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique dans le cadre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux 2019 pour la rénovation du château du Haut Gesvres, conformément au plan de financement joint ;
- DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à cette opération ;
- DE S'ENGAGER à la réalisation de cette opération.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

**N° 2019-03- 39 : CONTRAT TERRITOIRES REGION 2017-2020 - PLAN D'ACTIONS COMMUNALES EN FAVEUR DES MOBILITES ACTIVES**



En lien avec le plan de déplacement global (PGD) de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres, la ville a développé un plan d'actions communales en faveur des mobilités actives (PACMA) afin de développer les projets suivants :

Action	Estimation	Programmation
Création voie verte rue de la Rinçais (lien Stade de la Rinçais depuis route de Sucé) Nature des dépenses : travaux de voirie	90 528 €	2019
Création voie verte rue de Notre Dame (lien ZAC Vireloup) Nature des dépenses : travaux de voirie	48 576 €	2019
Extension zone 30 Nature des dépenses : acquisition panneaux de signalisation, peinture routière	5 500 €	à partir 2019
Développement offre vélo à proximité des commerces et des équipements publics Nature des dépenses : acquisition mobilier urbain, travaux de préparation du support (pour les stationnements couverts)	5 000 €	plan pluriannuel 5000€/an TTC à partir de 2019
Valorisation du réseau doux par le jalonnement Nature des dépenses : acquisition de panneaux	8 000 €	plan pluriannuel 8000€ TTC /an sur 3 ans à partir de 2019, soit 24 000€
Feu récompense rue de Vigneux Nature des dépenses : Feux de signalisation	34 500 €	2020
<b>TOTAL TTC</b>	<b>192 104 €</b>	

Dans le cadre de la réalisation de ce plan d'actions, la commune peut solliciter des aides aux titres du Contrat territoires région 2017-2020, signé par la Communauté de Communes Erdre et Gesvres et la Région Pays de la Loire, et du Fonds de concours Mobilité de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Actions	160 086,67 €	Contrat Territoires-Région	40 000,00 €
		Fonds de concours mobilité	30 509,00 €
		Autofinancement	89 577,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>160 086,67 €</b>		<b>160 086,67 €</b>

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- DE SOLLICITER le solde du Fonds de concours Mobilité auprès de la Communauté de communes Erdre et Gesvres pour la réalisation du plan d'actions communales en faveur des mobilités actives conformément au plan de financement ci-dessus ;

- DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à cette opération ;

- DE S'ENGAGER à la réalisation de cette opération.

**Emmanuel RENOUX** : « Le plan global de déplacement a été présenté mi 2017 à la Communauté de Communes. 15 orientations générales y sont inscrites. Avec des grandes directions, des budgets et financements et quelques projets déjà fléchés comme la piste cyclable entre Treillières et Grandchamp. Ensuite, c'est chaque commune qui doit traduire de plan de déplacement dans le fameux PACMA, plan d'actions communales de mobilités actives. Ce soir vous présentez 5 actions. Nous voudrions savoir quand ont été présentées ces actions ? Jamais.....

Nous n'avons aucun moyen de juger pourquoi un tel choix d'actions a été fait, qu'est-ce qui n'a pas été retenu, bref, avoir des éléments de compréhension sur vos décisions. Nous demandons le report et bien sûr une présentation dans les commissions concernées car ce sont des choix stratégiques. Ils concernent la mobilité douce et ça mérite d'en discuter. Encore une fois, on se retrouve au pied du mur : il faut voter sans avoir aucune info au préalable ».

**Délibération adoptée par 22 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 6.**

**N° 2019-03- 40 : FONDS DE CONCOURS MOBILITES - PLAN D'ACTIONS COMMUNALES EN FAVEUR DES MOBILITES ACTIVES**

En lien avec le plan global de déplacements (PGD) de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres, la ville a développé un plan d'actions communales en faveur des mobilités actives (PACMA) afin de développer les projets suivants :

Action	Estimation	Programmation
Création voie verte rue de la Rinçais (lien Stade de la Rinçais depuis route de Sucé) Nature des dépenses : travaux de voirie	90 528 €	2019
Création voie verte rue de Notre Dame (lien ZAC Vireloup) Nature des dépenses : travaux de voirie	48 576 €	2019
Extension zone 30 Nature des dépenses : acquisition panneaux de signalisation, peinture routière	5 500 €	à partir 2019
Développement offre vélo à proximité des commerces et des équipements publics Nature des dépenses : acquisition mobilier urbain, travaux de préparation du support (pour les stationnements couverts)	5 000 €	plan pluriannuel 5000€/an TTC à partir de 2019
Valorisation du réseau doux par le jalonnement Nature des dépenses : acquisition de panneaux	8 000 €	plan pluriannuel 8000€ TTC /an sur 3 ans à partir de 2019, soit 24 000€
Feu récompense rue de Vigneux Nature des dépenses : Feux de signalisation	34 500 €	2020
<b>TOTAL TTC</b>	<b>192 104 €</b>	

Dans le cadre de la réalisation de ce plan d'actions, la commune peut solliciter des aides aux titres du Contrat territoires région 2017-2020, signé par la Communauté de communes Erdre et Gesvres et la Région Pays de la Loire, et du Fonds de concours Mobilité de la Communauté de communes Erdre et Gesvres.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Actions	160 086,67 €	Contrat Territoires-Région	40 000,00 €
		Fonds de concours mobilité	30 509,00 €
		Autofinancement	89 577,67 €
<b>TOTAL</b>	<b>160 086,67 €</b>		<b>160 086,67 €</b>

**Il est proposé aux membres du conseil municipal :**

- DE SOLLICITER une subvention de 40 000 € pour la réalisation du plan d'actions communales en faveur des mobilités actives auprès de la Région Pays de la Loire dans le cadre du Contrat territoires région 2017-2020 de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres conformément au plan de financement ci-dessus ;
- DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à cette opération ;
- DE S'ENGAGER à la réalisation de cette opération.

**Délibération adoptée par 22 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions : 6.**

**N° 2019-03- 41 : CREATION SUPPRESSION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu, l'augmentation des besoins communaux en matière de gestion des nouvelles technologies informatiques et numériques, liés à l'accroissement du nombre d'équipements publics, à l'augmentation du nombre d'utilisateurs et au déploiement des réseaux et logiciels métiers ;

Vu, la création d'un service commun informatique dans le cadre du schéma de mutualisation de la communauté de communes Erdre et Gesvres ;

Vu, la volonté municipale de s'inscrire pleinement dans la démarche de mutualisation de services ;

Vu, la nécessité de définir les modalités opérationnelles d'intégration du service informatique de la commune au service commun d'Erdre et Gesvres ;

Vu la délibération du 23 janvier 2017 créant un poste d'adjoint technique à temps non complet (21/35<sup>ème</sup>) au sein du service Informatique ;

Il est proposé, en amont de l'intégration au service commun informatique de la Communauté de Communes, d'adapter le tableau des effectifs comme suit :

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS	Nb	CREATIONS D'EMPLOIS	Nb	Date de création
<b>Filière technique</b> • Adjoint technique à temps non complet (21/35 <sup>ème</sup> )	1	<b>Filière technique</b> • Adjoint technique à temps complet (35/35 <sup>ème</sup> )	1	1 <sup>er</sup> avril 2019

Vu la présentation faite en commission Ressources le 26 février 2019,

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

**- D'EMETTRE un avis favorable à la modification du tableau des effectifs proposée ci-dessus.**

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

**Le prochain conseil municipal aura lieu le Lundi 01 Avril 2019 à 19h00.**

**Le prochain conseil communautaire aura lieu le Mercredi 27 Mars 2019 à 19h00.**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.**

Le Maire,  
Alain ROYER